

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BUELLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fiechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LATITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 Juin 1878.

L'Echo Saumurois ne paraîtra pas après-demain, lundi de la Pentecôte.

Bulletin politique.

Le nouvel attentat commis contre l'empereur d'Allemagne cause un vif embarras aux feuilles républicaines. Au premier moment elles ont lancé sans hésiter une accusation formelle à l'adresse du « parti ultramontain ».

Cette constatation embarrasse singulièrement, disons-nous, la presse de gauche. Que fait-elle? Ne pouvant imputer avec vraisemblance au « parti ultramontain » les deux tentatives de régicide qui viennent d'avoir lieu à Berlin, à trois semaines d'intervalle, elle cherche du moins à exploiter contre les catholiques et les conservateurs français les réflexions auxquelles ce double événement a donné lieu, nous pourrions dire les graves appréhensions qu'il a fait naître.

La diversion est trouvée. Les radicaux dénoncent la presse conservatrice comme provoquant les Etats monarchiques à une coalition contre la République. On reconnaît bien là leur habituelle bonne foi.

Ils ont jugé l'occasion favorable pour exhaler de la boîte aux paperasses « libé-

rales » du temps de la Restauration les vieilles calomnies sur le « parti de l'étranger. » Les républicains osant parler de l'étranger, à propos de la Prusse! L'audace ici est telle qu'elle en devient maladroite.

Croient-ils donc qu'on ait déjà oublié leurs longues et intimes relations avec la Prusse et son chancelier? Grande serait leur erreur. Les faits restent présents à la mémoire de tous. Avant même que l'Empire fût tombé, les républicains avaient encouragé et soutenu avec ardeur la politique de M. de Bismark, laquelle devait fatalement entraîner sinon le démembrement de la France, du moins la ruine de son influence en Europe. Dès la conclusion de la paix, ils ont repris leurs anciens errements. M. de Bismark faisait la guerre à l'Eglise catholique; il n'en fallait pas davantage pour leur faire oublier la perte de l'Alsace et de la Lorraine. Le Kulturkampf a provoqué leurs applaudissements enthousiastes; et quoi de plus naturel? Leur intention avouée n'est-elle pas de nous appliquer les bienfaits de ce doux régime, aussitôt qu'ils en auront le pouvoir? L'expérience est même déjà commencée et peut faire pressentir aux catholiques les traitements qui leur sont réservés par la République de l'avenir.

D'ailleurs, l'Allemagne de M. de Bismark n'a pas été ingrate. Entre elle et nos républicains, ce n'a été, depuis sept ans, qu'un échange de bons procédés. Et d'abord, le procès d'Arnim nous a révélé tout le prix que le grand chancelier attachait à la proclamation de la République en France. L'acte du 25 février 1875 réalisa ses vœux; il n'est pas resté insensible aux destinées de la République, on l'a bien vu après le 16 mai. Qui ne se rappelle quel parti les républicains ont tiré, cinq mois durant, des appréciations des journaux dépositaires de sa pensée? Les organes de la gauche n'allaient-ils pas jusqu'à montrer la guerre avec l'Allemagne comme devant être le résultat infaillible du succès du gouvernement! Cette odieuse manœuvre, favorisée par la presse repliée de Berlin, n'a pas peu contribué au triomphe des candidats républicains.

Et maintenant, les mêmes feuilles osent accuser les catholiques et les conservateurs de faire appel à l'étranger parce que ceux-ci, à l'occasion des tentatives de régicide dont Berlin a été le théâtre, font ressortir les périls auxquels la Révolution cosmopolite expose le monde civilisé, et signalent la nécessité d'y mettre un terme! C'est de l'impudence, mais c'est aussi de la puérilité.

La presse conservatrice ne se laissera donc pas émouvoir par ces ridicules incriminations, et continuera à juger avec indépendance les théories politiques et sociales d'où dérivent des attentats tels que ceux qui viennent de plonger l'Europe dans la stupeur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 7 juin 1878.

Après divers dépôts de projets de loi, l'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Léon Renault, sur l'invitation adressée à la France, par le gouvernement allemand, d'assister au Congrès de Berlin, et sur la réponse qui a été faite à cette invitation.

M. L. Renault dit qu'au moment où la session est sur le point de se terminer, les représentants des puissances européennes sont invités à se réunir en Congrès à Berlin. La France a accepté cette invitation. De graves questions seront discutées dans ce Congrès.

Il y avait pour les représentants du pays le devoir de demander au gouvernement quelle serait sa politique dans cette occurrence; le ministre avait lui-même exprimé son intention de s'expliquer devant la Chambre à cet égard.

La France veut la paix pour elle et pour l'Europe; elle pense qu'une neutralité loyale est la meilleure garantie des intérêts qui lui tiennent au cœur. Cette neutralité sera certainement sauvegardée par le cabinet du 13 décembre dans le Congrès qui va s'ouvrir. (Très-bien! très-bien!)

RÉPONSE DE M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. le ministre des affaires étrangères rappelle que le 9 mai dernier il a pris l'engagement d'exposer quelle avait été la politique extérieure du gouvernement. Il vient aujourd'hui tenir cette promesse avec la conviction profonde que tous les cœurs battent à l'unisson dans la Chambre quand il s'agit des grands intérêts du pays. (Très-bien!)

L'orateur passe en revue les événements militaires qui ont conduit l'armée russe à la porte de Constantinople. Il en résulte une grande irritation, surtout en Angleterre, et l'on eût à craindre un moment un grave conflit.

La France était à ce moment occupée à des travaux pacifiques; elle préparait de grandes entreprises de chemins de fer, continuait la réforme de ses institutions militaires et travaillait au développement de son instruction publique; la paix lui est nécessaire et d'autant plus nécessaire, qu'elle avait convié l'Europe à l'Exposition universelle.

Dès le principe, le gouvernement s'est inspiré de ce besoin; il a tenu un langage amical à Londres et à Saint-Petersbourg, donnant des conseils de conciliation. Il a été écouté. En février dernier, l'Autriche prit l'initiative du Congrès.

La France accepta l'invitation qui lui était faite. Le concours lui parut un moyen efficace de maintenir la paix, ou du moins un moyen qui devait être essayé; elle posa cette condition que toutes les puissances signataires du traité de 1856 seraient représentées au Congrès; elle posa cette condition qu'il ne serait question au Congrès que des affaires résultant de la dernière guerre; elle n'admit pas qu'on discutât la question de l'Égypte, du Liban et des Lieux saints.

La France a voulu sauvegarder par là les intérêts généraux de la paix et de l'Europe. En restreignant le champ des délibérations, on restreignait les chances de conflit. Ces réserves ont été acceptées par toutes les puissances sans exception.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MA COMPAGNE DE VOYAGE.

(Suite.)

Je voyais rarement Ida; nous nous rencontrions quelquefois pourtant.

Plus discrète que M^{lle} Isaline, elle ne parlait pas de sa maîtresse; ce silence m'en disait assez.

Mais elle ne tarissait pas sur son élève, sa bien-aimée Geneviève.

Ce pauvre petit cœur s'était ouvert et attendri aux doux rayons d'une affection dévouée; elle apprenait à supporter en pardonnant, à souffrir en aimant.

Une si étroite union régnait entre la bonne et la petite fille que souvent elles s'entendaient sans rien dire et devinaient les pensées l'une de l'autre.

« Je voudrais ne pas grandir, disait l'enfant, pour qu'Ida pût toujours me prendre sur ses genoux. »

La lente intelligence de Geneviève se développait sous les soins judicieux d'Ida et dans leurs entretiens journaliers.

Un jour qu'Ida me l'amena, je trouvai que sa figure même avait gagné. Mais pourtant je ne sais

quelle mélancolie me prenait quand je rencontrais ce regard profond, ces traits si marqués, qu'il semblait qu'on eût mis une tête de vingt ans sur un corps de six ans; je savais trop ce que présage parfois cette précoce maturité.

Le duc et la duchesse passaient l'hiver à Genève, dans un bel appartement meublé qu'ils avaient loués près de notre vieille cathédrale.

Je ne fréquentais pas le monde où leurs lettres de recommandation les avaient introduits; mais j'ai des amis qui y vont quelquefois.

Chacun, dans ce monde-là, vantait la beauté, la grâce, la parfaite amabilité de la duchesse.

Elle savait, dans l'occasion, revêtir son caractère, comme sa personne, d'une parure de circonstance.

On se murmurait à l'oreille des demi-confidences qui laissaient soupçonner que cette ravissante personne n'était pas si heureuse qu'elle le méritait: un mari qui ne la comprenait pas, des embarras d'argent, une enfant d'un caractère difficile, qui préférerait sa bonne à sa mère, et ce beau petit Charles, cet enfant charmant, était gaucher! que de malheurs!

Mais à côté du courant de louanges circulait, dans le monde des marchands et des artisans, un courant contraire: la médisance aux pieds ailés avait dispersé un peu partout des récits que M^{lle} Isaline n'avait pas faits à moi seule, et les fournis-

seurs ne se montraient point disposés à laisser le montant de leurs notes grossir indéfiniment.

Ida n'avait pas encore touché son traitement. Mais, le jour où Geneviève joua devant son père une petite valse et lui chanta un air allemand, le duc ravi fit à Ida un présent de cent francs, ce qui la remit un peu à flot.

Sur ces entrefaites, je reçus du professeur A... la lettre suivante:

« Chère Madame,

« La petite Allemande, la fille de mon brave Fritz, serait-elle disponible? S'il en est ainsi, je pourrais offrir au Kleinvoegel une place dans une cage étroite et modeste, mais où ne manquent ni la verdure, ni l'eau, ni le grain.

« Vous savez que nous avons toujours quatre ou cinq jeunes étrangères en pension. Cela nous aide à vivre; cela occupe nos deux filles et nous permet de les garder près de nous au lieu de les envoyer institutrices au loin; cela nous met en état de payer le loyer de notre jolie maison à triple balcon et de notre beau jardin.

« Mais, malgré tous les efforts de ma femme pour me dissimuler ses fatigues, je vois trop clairement que ses épaules commencent à plier sous le fardeau, et les leçons absorbent tout le temps de mes filles. Or je songeais à part moi: Si nous avions dans la maison une aide jeune, active, entendue, qui pût en même temps être une amie,

ce serait bien mon affaire!

« La suite de mon songe amena devant mes yeux la bonne figure de votre petite compagne de voyage, et je me dis: Nous ne pourrions lui offrir ni la richesse, ni un grand train de maison; mais nous lui offrirons un cordial accueil, la vie en famille, une assez bonne table, une gaie chambrette, et six cents francs par an.

« Ce dernier chiffre, au lieu de faire *crescendo*, fait finir mon énumération en pointe; mais c'est, pour notre bourse, les colonnes d'Hercule; au-delà, plus rien que le vide. »

Mon mari fut enchanté de la bonne fortune inespérée qui ouvrait à notre petite amie cette demeure de paix, où jamais n'entra la richesse, mais d'où jamais le bonheur ne sortit; cet intérieur où une brillante et délicate culture intellectuelle s'unissait à la plus sage administration domestique, l'économie au confort, et l'élégance à la simplicité.

Moi, je doutais qu'Ida acceptât et voulût quitter Geneviève.

— Eh bien, disait mon mari, il faut que Geneviève aille en pension chez le professeur; sa mère sera charmée de s'en débarrasser, et elle sera là heureuse, gaie; elle y engraissera, elle y blanchira. Envoie chercher Ida.

— Je n'osé pas; Geneviève est indisposée, et Ida ne peut pas la quitter. Je lui ferai tenir la lettre.

(A suivre.)

Une autre raison a inspiré l'assentiment de la France. Les traités de 1856 et de 1871 avaient la signature de la France, les traités ne pouvaient être modifiés sans que la France intervint. (Très-bien !)

Fidèle à sa ligne politique, le gouvernement a toujours refusé d'entrer dans la discussion des détails du traité de San-Stefano. Il a toujours répondu aux questions qui lui étaient adressées en s'en référant à la volonté de l'Europe manifestée dans le Congrès.

Sur les questions secondaires relatives à la forme et au lieu du Congrès, le gouvernement s'est montré fort conciliant. La réunion du Congrès était en effet le but principal à atteindre. Après bien des difficultés, on est tombé d'accord sur la formule d'invitation. Le gouvernement français l'a reçue il y a environ huit jours.

Cette invitation constate que toutes les questions soulevées par le traité de San-Stefano seront soumises à la discussion du Congrès. C'est le triomphe de la politique à laquelle la France s'était associée. (Très-bien !)

La réponse du gouvernement a été qu'il était prêt à prendre part au Congrès et rappelait les conditions qu'il avait mises dès le premier jour à son adhésion, c'est-à-dire la limitation des délibérations du Congrès au seul traité de San-Stefano. Ce Congrès aura une tâche difficile, mais on peut considérer que la paix en sortira certainement. (Très-bien !)

L'honneur, la dignité des intérêts de la France ont toujours été sauvegardés, son gouvernement s'est attaché à maintenir la paix et les grands intérêts de l'Europe; elle ira au Congrès avec l'autorité que donne l'absence de toute convoitise, avec la volonté de conserver sa neutralité et un sentiment profond du droit politique de l'Europe. (Très-bien !)

L'orateur espère que la Chambre approuvera cette politique et qu'elle donnera à son représentant la force nécessaire pour remplir la lourde tâche qui lui incombe. S'inspirant unanimement des intérêts de la France, elle lui donnera par son vote cette force et l'autorité dont il a besoin. (Applaudissements.)

M. Léon Renault dit qu'à la suite des patriotiques et loyales explications du ministre, il croit répondre au sentiment de la Chambre en déposant l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, après avoir entendu les déclarations du ministre des affaires étrangères, certain que son action s'exercera en faveur de la paix, de la neutralité de la France et des grands intérêts de l'Europe, passe à l'ordre du jour. » (Applaudissements.)

M. Drieulle déclare que ses amis acceptent l'ordre du jour, convaincus aussi que la politique de M. le ministre des affaires étrangères sera favorable à la paix et conforme aux traditions de la France. (Très-bien !)

L'ordre du jour proposé par M. Léon Renault est mis aux voix, et, à l'unanimité de 495 votants, est adopté. (Applaudissements.)

Chronique générale.

On se préoccupe déjà, et non sans raison, au Sénat et à la Chambre des députés, des élections qui auront lieu pour le remplacement des 75 sénateurs appartenant au premier tiers sortant.

En plus des 75 sénateurs qui font partie de cette catégorie renouvelable, il devra être pourvu à la nomination de neuf sénateurs pour remplacer MM. Esquiros, Bonnefoy-Sibour, Mége, Charles Rolland, Maurice, de Staplande, Jules Brame, de Kéridec et Arnaud (de l'Ariège), décédés.

Voici les départements où les élections sénatoriales seront obligatoires : la Haute-Garonne, le Gers, la Gironde, l'Hérault, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre, l'Indre-et-Loire, l'Isère, le Jura, les Landes, le Loir-et-Cher, la Loire, la Haute-Loire, la Loire-Inférieure, le Loiret, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Lozère, le Maine-et-Loire, la Manche, la Marne, la Haute-Marne, la Mayenne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, le Morbihan, la Nièvre, le Nord, l'Oise, Constantine et la Martinique.

A ces départements, il faut ajouter ceux qui devront être convoqués pour compléter

leur représentation, en ce moment réduite par suite de décès, ce sont : l'Ariège, les Bouches-du-Rhône, le Gard, le Puy-de-Dôme et Saône-et-Loire.

Les sénateurs et députés républicains, déjà maîtres des départements par les préfets, et d'un grand nombre de cantons et de communes par les juges de paix et les maires, ont organisé à Paris des comités destinés à préparer l'action électorale sur les délégués sénatoriaux.

Les conservateurs, de leur côté, n'ont pas de temps à perdre. Républicains et radicaux n'attendent que la conquête de la majorité dans le Sénat pour réaliser les réformes sociales et la persécution contre la liberté des catholiques.

M. Victor Hugo, après quarante-huit heures de réflexions, n'a trouvé à répondre que ce qui suit à la lettre de M^r Dupanloup :

« Paris, 3 juin 1878.

» A Monsieur l'Evêque d'Orléans.

» Monsieur,

» Vous faites une imprudence.

» Vous rappelez, à ceux qui ont pu l'oublier, que j'ai été élevé par un homme d'église, et que, si ma vie a commencé par le préjugé et par l'erreur, c'est la faute des prêtres et non la mienne. Cette éducation est tellement funeste qu'à près de « quarante ans », vous le constatez, j'en subissais encore l'influence. Tout cela a été dit. Je n'y insiste pas. Je dédaigne un peu les choses inutiles.

» Vous insultez Voltaire, et vous me faites l'honneur de m'injurier. C'est votre affaire.

» Nous sommes, vous et moi, deux hommes quelconques. L'avenir jugera. Vous dites que je suis vieux, et vous faites entendre que vous êtes jeune. Je le crois.

» Le sens moral est si peu formé chez vous que vous me faites « une honte » de ce qui est mon honneur.

» Vous prétendez, Monsieur, me faire la leçon. De quel droit? Qui êtes-vous? Allons au fait. Le fait, le voici : Qu'est-ce que c'est que votre conscience, et qu'est-ce que c'est que la mienne?

» Comparons-les.

» Un rapprochement suffira.

» Monsieur, la France vient de traverser une épreuve. La France était libre, un homme l'a prise en traître, la nuit, l'a terrassée et garrottée. Si l'on tuait un peuple, cet homme eût tué la France. Il l'a faite assez morte pour pouvoir régner sur elle. Il a commencé son règne, puisque c'est un règne, par le parjure, le guet-apens et le massacre. Il l'a continué par l'oppression, par la tyrannie, par le despotisme, par une inqualifiable parodie de religion et de justice. Il était monstrueux et petit. On lui chantait *Te Deum*, *Magnificat*, *Salvum fac, Gloria tibi*, etc. Qui chantait cela? Interrogez-vous. La loi lui livrait le peuple, l'Eglise lui livrait Dieu. Sous cet homme s'étaient effondrés le droit, l'honneur, la patrie. Il avait sous ses pieds le serment, l'équité, la probité, la gloire du drapeau, la dignité des hommes, la liberté des citoyens; la prospérité de cet homme déconcertait la conscience humaine. Cela a duré dix-neuf ans. Pendant ce temps-là, vous étiez dans un palais, j'étais en exil.

» Je vous plains, monsieur.

» Victor Hugo.

M. Victor Hugo aggrave ses palinodies par l'injure. Il considère comme un honneur ce qui est sa honte. La chute est encore plus profonde que nous ne le supposions.

Jusqu'à quarante ans, M. Victor Hugo respecta le « préjugé »; il fut catholique et Français; c'était une « erreur » cléricalle, qui lui valut, du reste, des faveurs dont il cumule les bénéfices avec les gros sous d'une malsaine popularité. Depuis qu'il subit l'influence voltairienne, il est révolutionnaire et cosmopolite, et lui, fils de la Lorraine, il est contre Jeanne d'Arc pour son insulteur. Auteur du *Chant du Sacre* et pensionné de la Restauration, il fait chorus avec la tourbe rouge contre la Monarchie dont il célébra les grandeurs et dont il reçut les bienfaits.

Les *Feuilles d'automne* sont dispersées par le vent de l'orgueil, et la tempête de Guernesey a porté au cerveau du grand poète devenu le Barthélemy Saint-Hilaire de tous les sans-culottes de l'univers.

M. Victor Hugo affecte de faire du vaillant

évêque qui s'éleva contre les aventures napoléoniennes un courtisan, et il se drape dans son manteau d'exilé qu'il ne revêtait que par dépit. Avant d'écrire les *Châtiments* et *Napoléon le Petit*, l'ancien pair de France, flatteur du gouvernement de Juillet, avait, dans l'*Evénement*, mené grand train la campagne impériale. Un portefeuille espéré et non remis changea en irrécusable l'homme qui voulait se jucher sur la Colonne qu'il avait chantée.

M^r l'évêque d'Orléans a combattu l'unité italienne et l'unité allemande. M. V. Hugo a encouragé l'une et l'autre, et, de Garibaldi à M. de Bismarck, il a promené son enthousiasme rubicond et antifrançais. Entre l'œuvre cléricalle et l'œuvre révolutionnaire, l'honnêteté publique a depuis longtemps prononcé son jugement. M. V. Hugo, louant Voltaire, insulte l'Eglise; l'abjection à sa logique. Ce n'est pas de la pitié, c'est du mépris que nous inspire ce poète dont la lyre est tombée dans le ruisseau, et dont le cynisme égale la honteuse apostasie.

Ce n'est assurément pas la faute aux curés si M. V. Hugo n'a plus ni le sens commun, ni le sens moral. (Union.)

Après avoir publié la lettre de Victor Hugo, l'*Union de l'Ouest* ajoute :

« M. Hugo ne se connaît pas lui-même. Sa gloire lui vient tout entière des œuvres qu'il a conçues, grâce à l'éducation « des hommes d'église. » Depuis qu'il l'a reniée, pour flatter plus à l'aise ses mauvaises passions et celles de la foule, il a paru plus ridicule que sublime.

» Quant au reproche adressé à l'évêque d'Orléans d'avoir chanté pour Napoléon III, il ne convient guère dans la bouche du poète qui a exalté dans ses vers le premier empereur. Il prouve en outre, que M. Hugo ne sait pas même l'histoire de son temps. Ce reproche injuste et absurde n'a rien à faire avec un évêque que le gouvernement de Napoléon III a séquestré dans son palais, pendant que M. Hugo, libre dans sa ville de Jersey, se faisait des rentes en rimant des blasphèmes. »

La réponse de M^r Dupanloup aux insinuations calomnieuses de la *République française*, que nous donnons plus loin, obtient un très-grand succès; on applaudit à l'à-propos avec lequel il a rappelé la fameuse dépêche de M. Gambetta :

« Cigares exquis. Soyez gais et de bonne composition. »

Ajoutons que M. Laurier, qui ne pose pas, comme M. Gambetta, au grand patriote, fut très-étonné de cette dépêche expédiée probablement *inter pocula*, et répondit ces mots qui, dans leur simplicité, étaient une leçon sévère pour le trop hilare dictateur : « Je ne vois pas que nous ayons sujet d'être gais. »

Avant-hier soir (6 juin), la Comédie-Française a joué *Horace* et le *Menteur*, l'Odéon le *Cid* et *Cornéille à vingt ans*, pour célébrer l'anniversaire traditionnel de la naissance du grand Corneille.

LE SIECLE ET LE MARIAGE.

Le *Siecle* rend compte en ces termes d'un procès récemment plaidé devant le conseil de guerre :

« Une affaire des plus émouvantes vient de se dénouer devant le troisième conseil de guerre, présidé par M. le colonel Saint-Marc.

» En 1872, Pressurat, cordonnier, rue de la Glacière, fut condamné par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée pour avoir servi, comme lieutenant, dans les rangs de l'insurrection.

» Or, Pressurat vivait depuis longtemps avec une femme dont le nom n'a rien à faire ici. Le ménage, pour être irrégulier, était un ménage d'honnêtes, de laborieux ouvriers. Des enfants étaient venus, trois enfants. On travaillait ferme pour les élever et les nourrir. Et, dans le quartier, on ne parlait des Pressurat que sur un ton de sympathie et de respect. Quand il s'agit de braves gens, le peuple s'inquiète peu de savoir si, oui ou non, ils ont passé devant M. le maire. »

On voit le cas que fait du mariage, même civil, la démocratie selon le cœur du *Siecle*.

MORT DU MARÉCHAL BARAGUEY-D'HILLIERS.

Le doyen de l'armée française, et peut-être des armées européennes, M. le maréchal comte Achille Baraguey-d'Illiers, est mort hier à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales).

Né à Paris le 6 septembre 1795, le maréchal était par conséquent dans sa 83^e année. Il avait perdu un bras à Leipzig.

M^r l'évêque d'Orléans a adressé la lettre suivante à M. le directeur de la *République française*, en réponse aux assertions calomnieuses que cette feuille s'était permise contre le respectable prélat :

Orléans, le 3 juin 1878.

A M. le directeur de la *République française*.

Monsieur,

On me communique un numéro de votre journal, où je lis ce qui suit :

« Le comble de l'habileté, c'est de reprocher, par exemple, au philosophe (à Voltaire) d'avoir été l'ami du roi de Prusse et de n'avoir pas prévu la guerre de 1870. Aussitôt on se souvient que M. l'évêque (l'évêque d'Orléans), quand le sang français coulait partout et que nos enfants couchaient dans la neige, invitait galamment à sa table épiscopale les officiers prussiens, qu'il les TRAITAIT EN AMIS, et que, peut-être après le café, il leur administrait paternellement sa bénédiction. Comme une telle conduite prépare à donner aux autres des leçons de patriotisme rétrospectif ! »

Le comble de l'habileté, monsieur, c'est de faire dire à quelqu'un ce qu'il n'a pas dit, et faire ce qu'il n'a pas fait; et, permettez-moi de l'ajouter pour vous, le comble de la pauvreté, c'est de recourir à des calomnies flagrantes pour défendre Voltaire.

Je n'ai pas reproché à Voltaire, comme vous me le faites dire ridiculement, « de n'avoir pas prévu la guerre de 1870. » Voltaire n'avait ici rien à prévoir. Voltaire avait vu de ses yeux le désastre de nos armes à Rossbach, et Voltaire outrageait indignement le patriotisme et l'armée quand il trouvait « charmants » ces vers de Frédéric sur les Français :

Ce peuple sot et volage,
Aussi brave dans le pillage
Que lâche dans les combats.

Et quand, renchérissant sur ces outrages, il osait écrire ces paroles, suprême injure à notre armée :

« L'uniforme prussien ne doit servir qu'à faire mettre à genoux les Welches. »

Ce style et ces injures sont bien de l'homme qui a dit : « Le peuple est sot et barbare; » ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin. »

Vous dites que, « pendant que le sang français coulait partout, j'invitais galamment à ma table les officiers prussiens, et les traitais en amis, » et le reste.

Je n'ai qu'un mot à vous répondre : ceci est l'imposture la plus outrageante que vous ayez jamais imaginée. Le *Rappel*, à ma connaissance, s'était déjà permis cette calomnie, que je dédaignai alors de déferer à la justice. La vérité, la voici :

Lorsqu'au commencement de novembre, M. Thiers passa par Orléans, revenant de son infructueuse négociation à Versailles, il voulut bien s'arrêter chez moi. Arrivé le soir, il repartit le lendemain matin pour Tours. Le général de Than vint dès le matin lui rendre visite à l'évêché, et lui offrit de mettre à ses ordres des chevaux pour son voyage.

C'était au moment du déjeuner, avant le départ. M. Thiers, très-désireux que son départ ne fût pas retardé, me pria de vouloir bien permettre qu'il reçût le général dans la salle à manger. « Vous êtes chez vous, » répondis-je à M. Thiers. C'est ainsi que M. le général de Than assista à ce déjeuner, assis près de M. Thiers, sans y avoir même son couvert mis.

Voilà, dans sa vérité simple, le fait dont vous avez tiré l'odieuse et abominable calomnie que vous n'avez pas craint de servir à vos lecteurs contre moi.

Lorsque, quelque temps après, le 4 décembre suivant, Orléans tomba de nouveau aux mains de l'ennemi, l'évêché fut immédiatement cerné et occupé par 150 soldats prussiens, et tout fut envahi par un nombreux état-major.

C'est alors qu'il y eut des festins à l'évé-

ché, mais pendant ce temps-là, j'étais, moi, gardé à vue dans mon cabinet avec deux sentinelles à ma porte, et défense d'en sortir. Et je puis vous dire, Monsieur, car eux-mêmes ne me l'ont pas caché, une des raisons de leur colère, c'est qu'après la bataille de Coulmiers, dans une lettre pastorale, j'avais parlé, selon eux, trop bien des Français et mal des Prussiens.

J'avais alors dans mon évêché, depuis le mois d'octobre, une ambulance de 50 blessés français. Les Prussiens réclamèrent pour leurs soldats les locaux occupés par cette ambulance. Je les refusai et déclarai que, si on expulsait les blessés français, je partirais avec eux, et malgré les sentinelles, quitte-rais sur-le-champ l'évêché. Ils cédèrent. Je rais sur-le-champ pour leurs malades tout ce qu'il leur donnai pour leurs malades tout ce qu'il y avait de disponible encore dans la maison, et pendant deux mois nous fûmes obligés d'aller prendre nos repas chez un de mes grands vicaires.

Voilà comment j'invitais galement à ma table les officiers prussiens, les traitais en amis et étais par eux traité de même.

Bref, et sans entrer dans plus de détails, ce que j'ai été à Orléans pendant la guerre, ce que j'ai pu y faire pour mon pays, et dans l'intérêt de nos fidèles et vaillantes populations, d'autres voix que la mienne l'ont déjà dit en des termes que leur bienveillance n'empêche de reproduire.

Le maire et le conseil municipal d'alors, où siégeaient des républicains qui sont aujourd'hui dans les honneurs, voulut bien, à l'unanimité, me voter des remerciements pour mon dévouement et les services que j'avais pu rendre.

Voilà, Monsieur, ma réponse aux impostures dont vous vous êtes fait l'écho.

Mais, Monsieur, « quand le sang français coulait partout, et que nos enfants couchaient dans la neige », il y a quelqu'un qui était plus gai que je ne l'étais moi-même, je vous assure : c'est celui qui, au moment de nos plus cruels désastres, expédiait à Bordeaux la dépêche que voici :

De Bourges, le 16 décembre, à 40 h. 47 du soir.

Cigares exquis : soyez toujours gais et de bonne composition. Salut et fraternité, à vous, au préfet et à tout le monde.

Signé : Léon Gambetta.

Veillez agréer, Monsieur, l'hommage des sentiments que j'ai l'honneur de vous offrir.

FELIX, Evêque d'Orléans.

Etranger.

L'ASSASSIN DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

Nobiling est toujours sans connaissance. Il est impossible de procéder à son interrogatoire, mais la police est certaine d'être sur les traces de ses complices.

On donne à Nobiling du bouillon et du lait. Lorsque le meurtrier tousse, une partie de sa cervelle sort par l'ouverture qu'il s'est faite au crâne. Si la toux devient plus forte, il est probable, assure-t-on, qu'elle occasionnera la mort du criminel. Nobiling n'ouvre les yeux que par moments et montre une apathie complète.

Un de nos confrères annonçait jeudi soir qu'on a pu extraire une des balles qui sont logées dans la tête de Nobiling.

D'après l'avis des médecins qui suivent avec anxiété la maladie de Nobiling, il ne serait pas absolument impossible de le sauver.

L'enquête ne pouvant toujours rien obtenir de Nobiling que des paroles sans suite, qui sont plutôt des incohérences du délire que des aveux, on fait de tous côtés des perquisitions on ne peut plus actives, et l'on découvre de nombreux faits qui donnent lieu de croire à une association criminelle.

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOS CHEMINS DE FER.

On a distribué avant-hier, aux sénateurs, le rapport fait, au nom de la commission des chemins de fer, par M. le général marquis d'Andigné. C'est le résumé des travaux de la première sous-commission, qui avait été chargée du classement des lignes destinées à compléter nos réseaux d'intérêt général ; cette sous-commission s'est attachée à trois points essentiels :

1° L'intérêt stratégique, afin de mettre notre réseau en état de se prêter à une concentration rapide des forces militaires sur une portion quelconque du territoire ;

2° L'intérêt administratif, qui exige que les différents chefs-lieux d'arrondissement soient reliés, autant que possible, par des voies ferrées ;

3° Les intérêts économiques du pays, qui réclament impérieusement des moyens de transports rapides et peu dispendieux, là où la population est agglomérée, où les produits sont abondants, et où les matières pesantes doivent être amenées.

La commission évaluée à 8,000 kilomètres environ l'étendue des lignes qu'il serait nécessaire de construire ; dès à présent, elle en indique 6,705 kilomètres, réservant, pour divers motifs, un certain nombre de lignes.

Voici la partie du tableau annexé au rapport qui a trait au département de Maine-et-Loire :

Designation des lignes en exploitation, en construction ou à construire :

Le Mans à Angers, Compagnie de l'Ouest.
Laval à Angers, id.
Sablé à Châteaubriant, id.
Tours à Nantes, Compagnie d'Orléans.
La Possonnière à Niort, id.
Angers à Montreuil-Bellay, Compagnie de Maine-et-Loire. — Rachetée par l'Etat.
Faye à Chalonnes, Compagnie de Maine-et-Loire. — Rachetée par l'Etat.
Poitiers à Saumur, Compagnie de Poitiers à Saumur. — Rachetée par l'Etat.

CLASSEMENT NOUVEAU. — Designation des lignes, avec le nombre de kilomètres, à classer d'intérêt général, et à étudier :

Segré-Nantes, par Candé, avec gare spéciale à Nantes, 24 kil. — Cette ligne, réclamée avec la plus vive insistance par quatre départements, abrègera la distance entre Paris et Nantes.

Chalonnes à Nantes, par Beaupreau et le Loroux-Bottreau et embranchement vers Cholet, 69 kil. — Cette ligne est d'une importance majeure pour cette riche contrée. L'Etat, pour sa construction, devra réclamer au département les sacrifices consentis à la Compagnie rachetée.

Candé, par Bécon vers La Possonnière, 28 kilomètres. — Les belles carrières de granit de Bécon justifieraient seules cet embranchement qui fera des transports de bestiaux très-considérables.

La Flèche à Angers, par la vallée du Loir, 40 kil. Ligne étudiée conformément à la loi du 31 décembre 1875.

La Flèche à Saumur, par Baugé, 5 1/2 kil. Cette ligne, refusée par le Conseil d'Etat à l'intérêt local et réservée pour l'intérêt général, rétablira l'ancienne voie entre Bordeaux et Rouen par Le Mans.

Martigné-Briant à Cholet. Ligne à étudier pour donner satisfaction aux intérêts agricoles d'une riche contrée.

Neuillé-Pont-Pierre, vers Baugé, 25 kil. Ligne réclamée instamment par le département d'Indre-et-Loire.

Total, 240 kilomètres.

Le rapporteur ajoute : « Pour la plupart, les lignes à classer font partie d'un réseau complet concédé à l'intérêt local. Le rachat par l'Etat de deux lignes qui étaient comprises dans le réseau justifie le classement dans l'intérêt général des lignes non moins importantes proposées par la commission.

» L'Etat sera d'ailleurs puissamment secondé par un département riche dont l'agriculture et l'industrie sont en progrès » continu. »

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du dimanche 9 juin 1878, à huit heures 1/4 du soir.

Programme.

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| 1. Rambouillet, pas redoublé..... | TILLIARD. |
| 2. Emira, fantaisie..... | ESCUPIÉ. |
| 3. Faust, valse..... | GOUNOD. |
| 4. Richard, fantaisie..... | GRÉTRY. |
| 5. Mandarine, polka..... | P. CHODON. |

COMMUNE DES ROSIERS.

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest de Saumur.

Lundi de la Pentecôte, 10 juin 1878, jour

de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur la place du Champ-de-Foire de cette localité, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Il y aura danses publiques et mat de cognac sur le Mail. Le soir, un feu d'artifice y sera tiré par M. Vincent, artificier à Angers.

Comme les années précédentes, les marchands forains trouveront aide et protection dans l'administration des Rosiers.

VOLTAIRE A NANTES.

On lit dans l'Union bretonne :

« Voltaire a été « couronné » devant une salle ainsi composée : Aux fauteuils d'amphithéâtre, sept spectateurs, dont quatre appartenant à la rédaction du *Phare de la Loire* et trois à l'agence des auteurs dramatiques ; aux premières galeries, neuf places occupées, dont deux par l'officier de service et le commissaire ; — aux deuxième, troisième et quatrième galeries, le premier rang seulement, où s'étaient des spectateurs connaissant l'auteur de *Tancrède* « approximativement » ; — une seule loge louée.

» En tout 75 écus de recette !

» Voilà comment s'est traduit le « triomphe » prêté et peut-être préparé par le *Phare de la Loire*, journal « influent » comme on sait. »

La représentation qui a eu lieu sur le théâtre de Nantes devait se renouveler le lendemain sur le théâtre de La Roche-sur-Yon.

Elle était annoncée depuis plusieurs jours avec grand renfort de réclame. A la dernière heure elle a été contremandée ; M^{lle} Duguéret et sa suite sont sans doute dégoûtées par le pitoyable échec subi à Nantes.

Ces apôtres de Voltaire n'ont pas eu de succès dans notre région de l'Ouest ; M. Menier leur accordera-t-il une indemnité pour frais de déplacement et déceptions d'amour-propre ?

Pauvre Centenaire ! pas de chance.

Encore un culte qui s'en va.

Le bon sens en a fait justice.

Voltaire, pour employer l'expression de Victor Hugo, doit sourir du haut des étoiles.

Les permis de chasse. — M. Chavoix, député, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi afin de remplacer le port d'armes de 25 fr. par une redevance d'un franc par an pour un fusil simple et de deux francs pour un fusil double pouvant servir à la chasse.

Dans son exposé des motifs, M. Chavoix dit que les cultivateurs, en général peu aisés, qui, par leur travail, produisent les aliments dont se nourrit le gibier, ne peuvent pas en profiter, sans s'exposer aux procès-verbaux dressés contre eux.

Il en résulte le fait déplorable, mais trop réel, c'est que les habitants des campagnes détruisent le gibier, en toute saison, parce qu'ils savent qu'ils ne peuvent pas l'obtenir, sans payer un impôt, au-dessus de leurs ressources, qui s'élève actuellement à 28 fr. 40 c.

Mais si, par une nouvelle mesure législative, on peut trouver une combinaison qui permette aux ouvriers des campagnes et des villes de se donner la distraction de la chasse à bon marché, avec avantages pour les intérêts du Trésor, alors ceux qui, jusqu'à ce jour, avaient l'habitude de détruire le gibier, seraient les premiers à en favoriser la production, parce qu'ils pourraient en profiter à peu de frais.

M. Chavoix termine en faisant remarquer que les recettes pour les permis de chasse se balancent annuellement entre 2,000,000 et 2,500,000 fr. En admettant, ce qui n'est pas exagéré, qu'il y ait en France au moins huit millions de fusil pouvant servir à la chasse, quatre millions de fusils simples et quatre de fusils doubles, on arriverait aisément au chiffre d'environ douze millions de recettes.

L'administration des lignes télégraphiques communique le renseignement suivant, relatif aux réponses payées :

« La mention réponse payée ou R. P. sans autre signe, s'applique à la dépêche de dix mots.

» Quand l'expéditeur demande une réponse de plus de dix mots, il doit faire suivre

la motion réponse payée du nombre de mots qu'il désire en plus.

» Si la réponse n'était payée que pour dix mots et que l'expéditeur en augmentât le nombre, les frais seraient à la charge du destinataire. »

Un de nos correspondants nous adresse la question suivante : « Un voyageur a-t-il le droit de transporter en franchise une bouteille d'eau-de-vie pour son usage particulier pendant le voyage ? »

L'article 48 de la loi du 28 avril 1816 porte :

« Les voyageurs ne seront pas tenus de se munir d'expédition pour les vins destinés à leur usage pendant le voyage, pourvu qu'ils n'en transportent pas au-delà de trois bouteilles par personne. »

L'exemption dont parle l'article 48 ci-dessus ne s'applique pas aux eaux-de-vie et liqueurs. Par conséquent, le droit est dû rigoureusement.

Destruction des fourmis. — Il arrive souvent, dans les endroits un peu humides, que les fourmis se glissent dans les appartements. Ces bêtes envahissent surtout les salles à manger, et quand elles ont élu domicile dans un office ou dans un buffet, il est fort difficile de les en chasser.

Voici un moyen tout simple de se débarrasser d'une armée de fourmis, si nombreuse qu'elle soit : placez dans le meuble que vous voulez expurger une assiette remplie de marc de café, les fourmis lèveront le siège immédiatement.

Liste de plantes médicinales utiles à recueillir.

1° Les sommets de l'armoise commune. Propriétés excitantes.

2° Les racines de bardane. Fraîches ou desséchées, en rondelles minces, 32 grammes en infusion ou décoction ; contre la goutte et les rhumatismes.

3° Les feuilles de bétoune officinale. Desséchées et fumées comme du tabac, elles aident à l'expectoration.

4° Les feuilles et les fleurs de bourrache. En décoction ou en infusion, elles provoquent les urines et la sueur.

5° Les sommets fleuris du chardon béni. Infusion tonique, fébrifuge, sudorifique, diurétique, vermifuge.

6° Les feuilles et fleurs de fumeterre. Sèches et en infusion, contre les maladies de la peau, du foie, les scrofules, la jaunisse.

7° La germandrée, petit chène en fleurs. Infusion de 30 à 50 grammes. Contre la paresse d'estomac et les fièvres intermittentes.

8° Les racines de guimauve. Adoucissante.

9° Les feuilles de jubarbe des toits. Remède populaire contre les cors et brûlures. Ecraser les feuilles fraîches et les appliquer.

10° Les feuilles de pariétaire qu'on dessèche pour les prendre en infusion à raison de 15 à 30 grammes contre les maladies de la vessie et les hydropisies.

11° Les feuilles et les racines de saponaire. En décoction, contre la jaunisse, la goutte, les maladies de la peau.

12° Les fleurs de coquelicot, qu'on fait dessécher et qu'on administre à la dose de 3 ou 4 pinces par litre d'eau dans les rhumes, fluxions de poitrine, rougeole, variolo.

13° Les fleurs de camomille romaine, contre les estomacs paresseux.

14° Les fleurs de sureau et les fleurs de tilleul. (Éphémérides Joigneaux.)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

M. le Greffier du Tribunal de commerce de Saumur informe le public que, selon l'usage établi, le Tribunal de commerce ne siégera pas le lundi de la Pentecôte.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

N'ALLEZ PAS A PARIS

Sans visiter l'Innovateur du vêtement à 35 francs.

La maison A. CRÉMIEUX FILS, tailleur, 97, rue Richelieu, Au coin du Passage des Princes.

AVIS.
Depuis le 15 mai, les bureaux de M. ADOLPHE EWIG, formier de la publicité du *Charivari*, anciennement rue Talbot, 10, à Paris, sont transférés, pour cause d'agrandissement :
2, RUE FLÉCHER.

Près Notre-Dame-de-Lorette.
M. EWIG, l'un de nos correspondants, à Paris, pour les annonces, s'occupe spécialement de la publicité départementale, et une liste de 700 journaux, dont il est le correspondant, est à la disposition des commerçants désireux d'annoncer leur maison ou leurs produits.
Il vient, en outre, de s'assurer la concession de la publicité sur tous les tickets illustrés distribués aux voyageurs sur les bateaux de la Seine et sur les tramways de Paris-Sèvres-Versailles, moyens de transport les plus directs, les plus économiques et les plus agréables pour se rendre à l'Exposition.
L'attrait de cette publicité consiste en ce que les annonces sont encadrées entre des images amusantes, comme par exemple des croquis de Cham

ou des questions à la mode et dans des renseignements utiles aux étrangers, qui obligent ainsi le voyageur à examiner le ticket et à l'emporter pour le faire lire à d'autres personnes.
Il n'a pas été mis en pratique de moyen plus sûr de faire lire des annonces, c'est-à-dire de rendre une publicité vraiment fructueuse pour celui qui la paye.

LE BON L'utile **LA PRIME** LE BEAU. l'agréable.
JOURNAL PARISIEN.
Littérature, Instruction, Finances, Beaux-Arts, Théâtres, etc.,
Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois, en grand in-8° Jésus, 16 pages, 32 colonnes,
Sous la direction de M. Paul PROUTEAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LEBLANC, secrétaire de la rédaction.
ABONNEMENTS : 6 fr. par an ; 4 fr. pour six mois.
Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
36, rue Jacob, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

L'administration de la *Mode illustrée* prévient les personnes qui ont l'intention de prendre un abonnement à ce journal, qu'elle n'a autorisé et n'autorisera jamais aucun voyageur à s'introduire dans les familles pour offrir des abonnements.

S'adresser directement à l'Administration, 36, rue Jacob, à Paris, en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o; on peut aussi s'adresser à un libraire de la localité ou d'une ville voisine.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.
4^e édition : avec une gr. colorie, chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Services d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 - 15 -	10 h. 30 m. matin.	4 - 30 - soir.
7 - 40 -	1 - 30 -	9 - 7 -	11 - 41 -
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 - 45 -	9 h. 40 m. matin.	3 - 10 - soir.
12 - 30 - soir.	6 - 15 -	7 - 39 -	11 - 20 -

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JUIN 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	75	80	10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	850	10	Canal de Suez	768	75	1	25
4 1/2 %	104	75	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	660		Crédit Mobilier esp.	775	5		
5 %	111	35	10	Crédit Mobilier	181	25	Société autrichienne	358	75	1	25
Obligations du Trésor, t. payé.	500			Crédit foncier d'Autriche	162	50	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235		3	Charentes, 500 fr. t. p.	80	8	Orléans	354			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509		75	Est	660		Paris-Lyon-Méditerranée	352	50		
1865, 4 %	525			Paris-Lyon-Méditerranée	1638	75	Est	342			
1869, 3 %	404	50	50	Midi	830		Nord	356			
1871, 3 %	399		1	Nord	1987	50	Ouest	352			
1875, 4 %	505		1	Orléans	1135		Midi	349	95		
1876, 4 %	503		2	Ouest	730		Charentes	269	50		
Banque de France	3170		5	Vendée, 500 fr. t. p.			Vendée				
Comptoir d'escompte	725		1	Compagnie parisienne du Gaz	1250		Canal de Suez	552	50		
Crédit agricole, 300 f. p.	482	50	5	C. gén. Transatlantique	548	75					
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	350										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	0 - 45 -	(s'arrête à Angers)
9 - 1 -	1 - 25 -	omnibus-mixte.
1 - 25 -	4 - 10 -	soir.
7 - 15 -	7 - 15 -	express.
10 - 37 -	10 - 37 -	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	8 - 31 -	omnibus.
9 - 40 -	9 - 40 -	express.
12 - 40 -	12 - 40 -	soir, omnibus-mixte.
4 - 44 -	4 - 44 -	omnibus-mixte.
10 - 28 -	10 - 28 -	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
BATIMENTS ET TERRAINS
Ayant façade de 18 mètres 50 centimètres sur la rue Beaurepaire; façade de 16 mètres sur la rue de la Mare-Maillet; profondeur de 38 mètres.
S'adresser audit notaire. (286)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
Pour le 24 juin 1878,
LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE
Commune de Villebriant, à 3 kilomètres de Saumur,
Avec cour, servitudes et grand jardin.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UN PRÉ
Situé à Saumur, à l'angle de la rue de Bordeaux et de la levée de Nantilly, près l'octroi, contenant environ 20 ares.
Jouissance au 1^{er} novembre 1878.
Ce terrain est très-convenable pour la construction.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE
A L'AMIABLE;
1^o MAISON, à Saumur, au Champ-de-Foire, dans l'avenue qui conduit à la gare, n^o 4, occupée par le professeur Boré;
2^o MAISON, à Saumur, rue Saint-Lazare, n^o 13, à l'entrée de la gare de Poitiers, occupée par le bureau d'octroi.
S'adresser, pour traiter, à M. SARGENT, rue Saint-Lazare, ou à M^e CLOUARD, notaire. (135)

A VENDRE
UN TRÈS-BON PRÉ
Prairie des Pironnières, commune de Saint-Lambert,
Contenant 88 ares, joignant MM. Beaumont ou Leroux, ancien notaire.
S'adresser, pour traiter, à M. LECUREUX, à Tours, quai Foire-le-Roi, 2, ou à M. DAUDET, expert à Allonnes.

A VENDRE
Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1878,
UNE MAISON
à Panvigne, commune de Villebriant.

Cette maison, située sur le bord de la Loire, comprend belles servitudes et terres, d'une contenance de 30 ares.
Soixante-deux ares 84 centiares de pré et 31 ares 84 centiares de terres.
S'adresser à M. BERSOULÉ-VINETRIÉ, à Saumur, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (261)

VENTE
D'HERBE SUR PIED

M. Nau, Gustin, garde particulier de M^e de la Frégoillère, se trouvera, le dimanche 9 juin 1878, à partir de midi, sur la prairie de None, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, pour vendre à l'amiable la récolte de 26 hectares 40 ares de pré.
La vente se fera par lots, au gré des amateurs. (299)

A VENDRE
FOIN ET LUZERNE
A la Ville-au-Fourier, commune de Vernoi.
S'adresser à M. BRUÈRE, garde.

A LOUER
LA PROPRIÉTÉ DE GRENELLE
A Nantilly,
Comprenant maison d'habitation avec servitudes, écurie et remise, grandes caves.
Cette maison est admirablement adaptée pour un fabricant de vin de Champagne. — Les caves sont exceptionnellement belles.
Services d'eau et de gaz;
Grands jardins, clos de vigne, terres, etc.
Le propriétaire pourrait réserver les vignes et jardins.
S'adresser à l'Usine à Gaz ou à M^e CLOUARD, notaire. (198)

A LOUER
UNE MAISON, avec écurie, remise, cour et jardin.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

UNE MAISON DE SAINT-FLORENT demande des hommes et des femmes pour travailler aux vins mousseux.
S'adresser au bureau du journal.

DÉPOT
DES FORGES DU BERRY
SPÉCIALITÉ
DE FILS GALVANISÉS
Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote ce fil fer 60 fr. les 100 kil., n^o 16.
Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription : **Fil fer du Berry.** (237)

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile.
S'adresser au bureau du journal.

MÉDOC, 150 fr. la barrique et au-dessus. Echantillons franco contre 2 fr. en timbres-poste. Ecrire à P. RANTIER, propriétaire à Pail-lac (Médoc). (231)

PÊCHE
APPAT INFAILLIBLE
à la ligne. APPAT INFAILLIBLE pour Carpe, Barbillon, Chabot, Brème, Gardon. Pas de ruse. Pour recevoir franco recette d'appât et pêche, envoyer 2 fr. en mandat, à J. BOURBON, à Vierzon (Cher). (231)

HUILES DE FOIE DE MORUE
ET
BAUME de TOLU en CAPSULES
Suivant la formule du Dr Demarle.

Ces deux produits mélangés dans une enveloppe au Baume de Tolu contenant l'huile de foie de morue Brune supprimée jusqu'à ce jour par sa saveur fétide et désagréable.
Les Huiles de Foie de Morue Brunes sont seules reconnues par la science, et, jointes au Baume de Tolu, elles remplacent les pastilles de ce nom.

Pour la vente en gros, s'adresser chez J. CHALOT ET C^o, 22, rue de Rambuteau, Paris. — Vente au détail, dans toutes les bonnes pharmacies.
Prix de la boîte : 2 fr. 50.

COSMYDOR
Incomparable Eau de Toilette, sans acide ni vinaigre
Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans ACIDE ni VINAIGRE est recommandée pour les multiples usages de l'hygiène, de la toilette et de la santé.
(Ne faire usage qu'après le rasage.)
LE FLACON : 4 FR. 50.
Se vend partout.
Entrepôt général : 28, Rue Bergère, Paris.
Envoyer 1 fr. de Prospectus explic. contre demande affranchie.

M. RIELLANT
ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur,
Maison Beurois,
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

GRAND SKATING-RINK
130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.
Réunion de famille. High-life.
Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h.; et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.
Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

M. GUIOT
l'Opticien de Paris
En déballage sur la place de la Bilange
N'a plus que DEUX JOURS à rester dans notre ville

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE
D'HOMÈRE
MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE
Par F. DARURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Enéide).
Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssée : 2 fr. 50 c.
Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Librairie E. DÉZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,
Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie,
Membre de l'Académie de Législation de Toulouse,
Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire,
Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série :
MONUMENTS D'ANGERS
Deuxième série :
SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.